

2796

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple-Un But-Une Foi



**MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL, DU
DIALOGUE SOCIAL ET DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES**

PREMIERE
CONFERENCE SOCIALE

LA VOIE VERS L'EMERGENCE : ENSEMBLE, C'EST POSSIBLE!

Thème générique :

**DIALOGUE SOCIAL, TRAVAIL DECENT
ET COMPETITIVITE**

SOMMAIRE

PREAMBULE : QUELLES MESURES PRIORITAIRES ET QUELLES REFORMES ENVISAGER ? VERS
 UNE FEUILLE DE ROUTE 4

POINTS DE DISCUSSIONS PAR THEMATIQUE ET ORIENTATION DES TABLES- RONDES : 7

TABLE RONDE 1- Dialogue social et Promotion du Travail décent 8

A. Thème 1- (Jour 1/ matinée) : 8

B. Thème 2: (Jour 1/ après-midi): 8

TABLE RONDE 2 - Le défi de l’extension de la protection sociale..... 9

C. Thème 1 : (Jour 1/ matinée) 9

D. Thème 2 : (jour 1 /après-midi)..... 9

TABLE RONDE 3- Quels chantiers prioritaires pour la relance de l’entreprise ? (Jour 2/matinée
 10

QUI SONT LES ACTEURS DE CE FORUM DE HAUT NIVEAU ? 11

QUELS SONT LES OBJECTIFS ET QUELS RESULTATS PEUVENT ETRE ESCOMPTES?..... 12

G. L’Objectif global : 12

H. Les résultats escomptés..... 13

LES ETAPES PREPARATOIRES ET LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE DU COMITE TRIPARTITE
 PREPARATOIRE..... 14

A. Approche méthodologique 14

B. ELEMENTS POUR LES DISCUSSIONS AUTOUR DES TABLES RONDES THEMATIQUES 16

SUR LE THEME : DIALOGUE SOCIAL ET PROMOTION DU TRAVAIL DECENT 17

SUR L’URGENCE DE METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME PAYS POUR LE TRAVAIL DECENT
 (PPTD) 19

SUR LA THEME : L’EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE..... 20

SUR LA LA TABLE RONDE 3 QUELS CHANTIERS PRIORITAIRES POUR LA RELANCE DE
 L’ENTREPRISE ? 23

SUR LE DEFI DE L’EMERGENCE et la signature du Pacte national de Stabilité et d’Emergence
 économique ? 25

QUESTIONS A DEBATTRE : FAUT-IL SE RESIGNER AU DECLIN INDUSTRIELOU FAIRE
 CONFIANCE A L’INNOVATION ?..... 28

: 28

PREAMBULE

POURQUOI UNE CONFERENCE SOCIALE DANS LE CONTEXTE ACTUEL DU SENEGAL?

Contexte et justifications

DONNER UN NOUVEAU SOUFFLE au DIALOGUE SOCIAL POUR L’EMERGENCE

Au regard des défis économiques auxquels fait face le Sénégal et à la faveur du large consensus des partenaires économiques et sociaux autour du *Plan Sénégal Emergent*, l’heure des choix n’est- elle pas arrivée pour créer le climat de confiance indispensable à l’atteinte des ambitieux objectifs qui y sont déclinés sous l’impulsion du Président de la République ?

L’invite qu’il a faite à l’ensemble des partenaires nationaux autour d’une Conférence sociale, témoigne de la détermination des pouvoirs publics à relever deux défis majeurs pour un **changement de paradigme par la relance du dialogue social** :

- d’une part, réunir les conditions optimales pour libérer les initiatives du secteur privé à travers la relance de l’investissement, l’amélioration immédiate de l’environnement de l’entreprise pour parvenir à la transformation structurelle de l’économie;
- d’autre part, promouvoir la productivité du travail et créer les conditions de compétitivité à travers l’instauration d’un climat de confiance durable et apaisé, propice à la recomposition du tissu industriel sénégalais qui a fait notre fierté dans la sous-région mais aussi pour la promotion du label « *made in Sénégal* » si cher au Patronat.

C’est face à ces enjeux, et considérant l’importance du facteur confiance dans la création d’une réelle dynamique d’investissement, que le Gouvernement mesure à sa juste valeur la réponse des partenaires sociaux à son invitation pour la signature d’un Pacte national de Stabilité sociale et d’Emergence économique et la définition, sur une base consensuelle des règles du jeu qui seront consignées dans une *Feuille de Route* du nouveau cadre de dialogue social .

Au-delà du principe de dialogue et de concertation - qui est d’ailleurs une tradition bien ancrée au Sénégal, le nouveau consensus vise un partenariat plus fort, où chacun des acteurs sera une force de proposition.

La question est de savoir si, tous unis autour de l’objectif d’émergence, nous avons confiance qu’il est possible de franchir le pas décisif? Franchir ce pas ici et maintenant, commencera par un diagnostic clair des obstacles à lever, des actions positives à envisager, des réformes en profondeur à initier dans un élan solidaire et patriotique. C’est tout le sens de cette première Conférence sociale qui posera les jalons d’une ère nouvelle de dialogue social fondé sur un partenariat solidaire qui sera la base du renforcement de notre contrat de confiance.

Un premier pas encourageant a été franchi avec la signature en 2002 d’une *Charte nationale sur le Dialogue social*, la création du *Comité National du Dialogue Social* qui a accompli un travail remarquable et, la publication depuis 2011 du *Rapport national sur la Compétitivité*.

Ne faut-il pas aujourd’hui aller plus loin ?

D’autres pays, comme les Pays-Bas, l’Irlande et la France, ont su, à certains moments cruciaux de leur histoire, conduire des compromis tripartites, qui leur ont permis de rebondir. L’urgence de la situation au Sénégal ne devrait-elle pas conduire les sénégalais à faire de même aujourd’hui : conclure un Pacte national de Stabilité sociale et d’Emergence économique et consigner les actes et les réformes sur une Feuille de Route consensuelle engageant les pouvoirs publics, les organisations patronales et les syndicats.

La Conférence sociale sera le cadre de collaboration innovant pour atteindre cet objectif.

Il s’agira de faire ensemble les diagnostics nécessaires et engager des discussions autour de tables rondes sur 3 thématiques élaborées par le Comité ad hoc tripartite chargé de préparer et d’organiser la Conférence sociale.

La Feuille de route arrêtera un calendrier des réformes à conduire, certaines à court terme, d’autres à moyen terme, et précisera leurs modalités d’élaboration et les moyens à mobiliser.

Au niveau institutionnel, la réussite d’un tel engagement passera par la mise en œuvre d’un processus de concertation et de négociation permanente. C’est tout le sens de la création du *Haut Conseil pour la Dialogue social* en 2013. Les textes qui régissent cette instance tripartite de haut niveau seront adoptés incessamment avec la nomination de ses membres qui auront la responsabilité de superviser la mise en œuvre de la *Feuille de Route* qui sera issue de la Conférence sociale et de rendre compte au Chef de l’Etat.

QUELLES MESURES PRIORITAIRES ET QUELLES REFORMES ENVISAGER SUR LA FEUILLE DE ROUTE : POINTS DE DISCUSSIONS PAR TABLE RONDE

La Conférence sociale offre pour la première fois dans l’histoire du Sénégal, l’occasion d’une concertation de haut niveau sur toutes les questions de fond qui préoccupent les acteurs tripartites en vue d’identifier toutes les réformes sans la mise en œuvre desquelles les ambitieux objectifs déclinés dans le PSE auront du mal à être atteints.

Trois *tables rondes*, chacune animée par un Ministre ou un représentant des Départements ministériels, un représentant des employeurs et un représentant des travailleurs, appuyés par un modérateur, permettront d’ouvrir le débat, d’échanger sur les constats et analyses, de formuler des propositions constructives. La démarche à envisager pour la mise en œuvre du nouveau cadre de dialogue social et le Calendrier des actions prioritaires et des réformes majeures à initier dans les domaines pertinents seront intégrées dans la Feuille de Route.

TABLE RONDE 1- Dialogue social et Promotion du Travail décent

Les deux tables rondes autour de cette thématique seront **animées par le Ministre chargé du travail et du Dialogue social avec les partenaires employeur et travailleurs.**

A. Thème 1 :(Jour 1/ matinée) :

Elle abordera le thème portant sur « **La situation et les perspectives du dialogue social au Sénégal** » et sera animée par :

- M. Mansour SY, Ministre de la Fonction publique, du Travail, du Dialogue social et des Organisations professionnelles ;
- Un membre travailleur, Secrétaire général adjoint de l’UNSAS ;
- Un membre du Bureau de la Confédération Nationale du Patronat (CNP) ;
- Un représentant du Comité National du Dialogue Social.

B. Thème 2: (Jour 1/ après-midi):

Axes stratégiques pour la Promotion du Travail décent : pour la mise en œuvre du Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) :

Animateurs :

- Un expert du Ministère de la Jeunesse, de l’Emploi et de la Promotion des Valeurs civiques ;
- Un représentant du Ministère de la Fonction publique, du Travail, du Dialogue social et des Organisations professionnelles ;
- un expert international en emploi et protection sociale ;
- les représentants des employeurs et des travailleurs ;

Table ronde 2 : Le défi de l'extension de la protection sociale.

Deux tables rondes se tiendront autour de cette thématique.

C. Thème 1 : (Jour 1/matinée)

Feuille de route pour la mise en place d'un Socle de Protection sociale au Sénégal

Cette table ronde sera animée par des experts :

- du Ministère de la Fonction publique, du Travail, du Dialogue Social et des Organisations professionnelles et de l'UNACOIS qui insisteront sur le projet de mise en place d'un régime simplifié pour les petits contribuables ;
- de la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale qui traitera du thème suivant : « La problématique de l'extension de la protection sociale et la lutte contre la pauvreté : la contribution de la CAPSU ».

D. Thème 2 : (jour 1 /après-midi)

La problématique de la réforme des systèmes de retraite au Sénégal :

Elle sera introduite par :

- le Directeur des Etudes de l'IPRES ;
- les délégués employeurs et travailleurs.

LA TABLE RONDE 3 : Quels chantiers prioritaires pour la relance de l’entreprise ? (Jour 2/matinée)

Elle sera animée par :

- le Ministère de l’Economie et des Finances ;
- la Confédération nationale des Employeurs du Sénégal ;
- la CNTS qui se prononcera sur « La sauvegarde de l’outil de travail et l’amélioration des conditions de travail ».

L’après-midi de la deuxième journée sera entièrement consacrée à la lecture du rapport général et à la présentation du projet de Pacte national de Stabilité sociale et d’Emergence économique.

QUI SONT LES ACTEURS DE CE FORUM DE HAUT NIVEAU ?

Une innovation de taille : cette première Conférence sociale se tiendra sur deux journées sous la présidence du Président de la République. Plus de 250 participants sont attendus.

Y sont conviés les responsables au plus haut niveau représentant l’Etat, les organisations d’employeurs et les Organisations de travailleurs les plus représentatives au niveau national.

S’y joindront les acteurs de la société civile et des spécialistes de haut niveau, les partenaires techniques et financiers qui seront invités à apporter un appui à la mise en œuvre de la Feuille de route du nouveau dialogue social.

Participeront aux travaux :

- les représentants de la Présidence de la République, de l’Assemblée nationale, du Conseil économique, social et environnemental, de la Primature, du Médiateur de la République, de la Délégation générale à la Protection sociale et à la Solidarité nationale ;
- deux (02) représentants par ministère;
- l’Agent judiciaire de l’Etat ;
- le secrétariat Permanent du Comité d’Orientation et de suivi de la Stratégie de croissance accélérée ;
- l’APIX
- le représentant de l’Association des Maires du Sénégal ;
- le Directeur général du Travail et de la Sécurité sociale ;
- le Directeur général de la Fonction publique ;
- la Directrice des Relations de Travail et des Organisations professionnelles ;
- le Directeur de la Protection sociale ;
- le Président du Comité national du Dialogue social ;
- le secrétaire exécutif du Comité national du Dialogue social ;

- le représentant des Associations de consommateurs du Sénégal ;
- le Président du CNCR ;
- quatre-vingts (80) représentants des centrales syndicales de travailleurs
- quatre-vingts (80) représentants des organisations d’employeurs (CNES, CNP, MDES) ;
- un représentant de la Plateforme des acteurs non étatiques ;
- un représentant pour chacune des cinq universités ;
- un représentant du Forum Civil ;
- un représentant du CONGAD ;
- cinq représentants de l’UNACOIS.
- les représentants des Institutions du Système des Nations Unies et les autres Partenaires Techniques et Financiers.

QUELS SONT LES OBJECTIFS ET QUELS RESULTATS PEUVENT ETRE ESCOMPTEES?

E. L’Objectif global :

Parvenir à un renouveau du dialogue social, à la signature d’un Pacte national de Stabilité sociale et d’Emergence économique et à l’adoption d’une Feuille de Route sociale pour définir le cadre de mise en œuvre du nouveau partenariat solidaire.

En terme d’objectifs spécifiques, la première édition de la Conférence sociale vise à :

1. Redynamiser le dialogue social entre l’Etat et les partenaires sociaux et entre les partenaires employeurs et travailleurs eux mêmes;
2. Permettre aux partenaires sociaux de s’approprier les stratégies d’extension de la protection sociale ;
3. Accélérer la mise en œuvre du Programme Pays pour le travail décent ;
4. Identifier les mesures à prendre pour favoriser la relance de l’entreprise.

F. Les résultats escomptés

A l’issue de la Conférence, les résultats suivants sont escomptés :

1. Les bases d’un mécanisme de dialogue social et de partenariat solidaire sont établies entre l’Etat et les partenaires sociaux à travers des instruments durables ;
2. L’Etat et les partenaires sociaux s’approprient les stratégies inclusives d’extension de la protection sociale et de promotion de l’emploi des jeunes qui sont les 2 axes prioritaires du PPTD qu’ils s’engagent à mettre en œuvre;
3. Les mesures et réformes à court et moyen termes sont identifiées au cours des Tables rondes de discussions thématiques et consignées dans une Feuille de route pour favoriser la compétitivité de l’économie ;
4. Les PTFs ont pris connaissance des domaines prioritaires sur lesquels leurs appuis sont attendus et s’engagent à accompagner l’Etat dans le financement du PPTD et la mise en œuvre de la Feuille de route ;
5. Le Pacte national de Stabilité et d’Emergence économique est signé, les partenaires tripartites s’engagent à le respecter et les PTF s’engagent à appuyer la mise en œuvre du Plan d’Action y afférent.

RAPPEL DES ETAPES PREPARATOIRES ET DE LA DEMARCHE METHODOLOGIQUE DU COMITE TRIPARTITE PREPARATOIRE

A. Approche méthodologique

C’est au regard de cet enjeu que le Chef de l’Etat, au cours du Conseil des Ministres du 25 avril 2013 tenu à Tambacounda, a fait part de sa volonté de convier les partenaires sociaux à se joindre à l’Etat autour d’une *Conférence sociale* en vue :

- d’une part, d’échanger sur les revendications et attentes de chaque partie (Etat, Employeurs, Travailleurs), et
- d’autre part d’initier un processus en vue de la formulation et la signature d’un Pacte national de Stabilité et d’Emergence économique.

Ainsi, la concertation sur des questions prioritaires entre le Président de la République, le Premier ministre , les ministres concernés, et les organisations professionnelles d’employeurs et de travailleurs représentatives devront permettre de dégager plusieurs constats et de décliner une *Feuille de Route* synthétisant les conclusions et les lignes d’action à envisager pour mener les réformes et prendre les mesures dans le sens de la satisfaction des attentes de chacune des parties suivant un calendrier qui sera défini d’un commun accord.

Dans cet exercice, les partenaires au développement qui ont fermement promis d’appuyer le Sénégal dans l’atteinte des objectifs du PSE , ne manqueront pas d’appuyer la mise en œuvre de la feuille de route qui s’inscrit à la fois dans le sens du respect des engagements internationaux contractés par le Sénégal et de la volonté des pouvoirs publics d’instaurer un climat de confiance, basé sur des mécanismes de régulation sociale que la Conférence sociale permettra d’institutionnaliser.

- Les consultations préalables

En vertu des principes fondant le tripartisme, dès le mois de Juin 2013, les premiers projets de termes de référence étaient déjà élaborés par le département en charge du

Travail et soumis aussi bien à Monsieur le Premier Ministre qu’aux organisations d’employeurs et syndicales de travailleurs.

Ces termes de référence se fondant sur la directive de Monsieur le Président de la République, étaient d’abord axés sur l’examen des revendications professionnelles.

En définitive, tenant compte du bon déroulement des négociations sectorielles, et en exécution des instructions du Président de la République, il a été retenu de donner une orientation thématique à la Conférence sociale. D’autant plus que les négociations sur les revendications professionnelles sont examinées dans le cadre d’une commission nationale et de sept commissions sectorielles.

Par leur caractère englobant et ouvert, les problématiques posées prennent en compte les préoccupations générales du monde du Travail et celles de l’entreprise en particulier. Elles devront permettre d’ouvrir un débat fécond, à même de garantir un renouveau du dialogue social.

Une fois les thématiques validées, un Comité tripartite regroupant les représentants de l’Etat (Présidence, Primature, Ministère chargé du Travail) et ceux des partenaires sociaux a été immédiatement mis en place pour :

- évaluer les besoins;
- arrêter l’Agenda provisoire et coordonner la préparation scientifique de la Conférence;
- solliciter les experts communicants et désigner les modérateurs et l’équipe de rapporteurs;
- réfléchir sur les axes qui pourront faire l’objet d’une Feuille de route sociale, qui résume les discussions et les principales recommandations de la Conférence avec une matrice de mesures prioritaires déclinant les responsables principaux et associés pour la mise en œuvre et un calendrier d’exécution.

Ce Comité poursuivra sa mission tout au long de la Conférence sociale et se chargera de publier les actes de la Conférence ainsi que le texte du Pacte national de Stabilité et d’Emergence économique.

Le Haut Conseil du Dialogue Social, une fois mis en place intégrera les éléments de la Feuille de route dans son plan de travail pour en superviser la mise en œuvre.

Une revue à mi-parcours pourra être organisée si la Conférence sociale se tient tous les deux ans et si les parties en conviennent.

Instituer un mécanisme de veille sociale et un dispositif de suivi participatif en vue d’une évaluation au cours de la prochaine édition de Conférence sociale est nécessaire à la consolidation du contrat de confiance.

B. ELEMENTS POUR LES DISCUSSIONS AUTOUR DES TABLES RONDES THEMATIQUES

Des thématiques prioritaires ont été identifiées par le Comité préparatoire pour faire l’objet de discussions autour de 3 tables rondes. Le choix des thèmes de cette première édition de la Conférence sociale n’est pas fortuit.

Les thématiques tournent autour des 4 piliers de l’Agenda du Travail décent adopté par les mandants de l’Organisation internationale du Travail et qui représentent les préoccupations essentielles des acteurs du monde du Travail.

Le thème général, « **Dialogue social, Travail décent et compétitivité** » couvre une double finalité: (i) la promotion des principes du travail décent (qui couvre le respect des droits fondamentaux, le dialogue social, l’emploi et la protection sociale) et(ii) l’accroissement de la productivité pour une compétitivité de l’entreprise qui mène à l’émergence de l’économie nationale.

Ce Document d’Orientation préliminaire tente de lancer des éléments pour la discussion entre les parties prenantes en vue de dessiner les contours d’un dispositif institutionnel

et d’un mécanisme permanent de concertation sur la base de lignes d’actions à envisager assorties d’échéanciers de mise en œuvre fixés d’accord parties.

i. SUR LA TABLE RONDE 1 : DIALOGUE SOCIAL ET PROMOTION DU TRAVAIL DECENT

Cette table ronde abordera les thèmes sur « La situation et les perspectives du dialogue social au Sénégal » et « les Axes stratégiques pour la Promotion du Travail décent : pour la mise en œuvre du Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) »

Dans un monde en mutation marqué par une économie mondiale globalisée, la montée de la précarité et les fragilités structurelles, seul un dialogue social productif et de qualité entre les acteurs peut préserver un climat social apaisé en milieu de travail. Il est en effet établi qu’un dialogue régulier conciliant au mieux les intérêts des travailleurs et celui de l’Etat ou de l’entreprise peut contribuer à l’accroissement de la compétitivité et de la productivité économiques.

En tant qu’Etat membre de l’OIT, le Sénégal a ratifié un ensemble de conventions internationales du travail qui ont force supérieure à la législation nationale. En effet, en ratifiant une convention, l’Etat membre s’engage:

- à prendre toutes les mesures nécessaires pour rendre effectives les dispositions de l’instrument ;
- à maintenir sa législation et les pratiques nationales en harmonie avec ces dispositions tant que la convention reste en vigueur.

Ainsi, les principes directeurs de la *Feuille de route* qui sera déclinée à l’issue de la Conférence sociale seront basés sur le respect du droit fondamental au travail et à la redynamisation du dialogue social suivant des axes stratégiques qui puissent répondre aux attentes des parties prenantes.

L’environnement actuel invite à s’adapter aux impératifs de la mondialisation et les orientations probables doivent tirer les leçons du contexte économique actuel et des choix stratégiques en matière d’investissement, lesquels requièrent des objectifs

adaptés aux impératifs de l’émergence économique, susceptibles de promouvoir un climat favorable aux affaires :

- dans le respect des droits fondamentaux, une législation neutre par ses effets économiques et financiers, qui ne soit pas une source de distorsions pour l’investissement dans la phase de relance escomptée par la mise en œuvre du PSE ;
- avec une prévisibilité des coûts économiques et sociaux liés à l’environnement juridique du droit du travail.

Il est également quelque peu incontournable d’ajuster les relations de travail au développement de nouvelles formes d’organisation du travail ; le Dialogue social devra offrir l’opportunité de réduire les facteurs d’inégalité et les distorsions de droit et de statuts entre les travailleurs et, par ailleurs, de supprimer les risques de concurrence déloyale entre entreprises modernes et une économie informelle qui est aujourd’hui la plus grande pourvoyeuse d’emplois précaires - par la neutralisation de la variabilité des effets économiques de la législation sociale.

Aussi cette vision novatrice, pour être viable et pérenne, a-t-elle besoin de reposer sur un cadre normatif qui comble les lacunes jusque là constatées dans l’organisation institutionnelle du dialogue social. Outre les normes stratégiques relatives aux droits fondamentaux, à l’équité de genre, la Conférence sociale sera l’occasion débattre sur les normes promotionnelles en vue de leur donner une place de choix dans les programmations futures :

- la formation professionnelle en adéquation avec les besoins du marché du travail et des Chaines de valeurs régionales et mondiales ;
- la négociation collective qui souffre d’une grave léthargie depuis plus de trois décennies au Sénégal ;
- La sauvegarde des emplois existants et la relance des entreprises en difficulté avec la création massive d’emplois et la promotion de l’entrepreneuriat des jeunes qui passera nécessairement par la transformation structurelle de l’économie et les actions incitatives en faveur du secteur privé.

Pour insister sur la **léthargie de la négociation collective au Sénégal**, facteurs de conflits récurrents dans les entreprises : il faut tout de même préciser que le dialogue social est destiné à entretenir de bons rapports de confiance et de collaboration entre ceux qui le pratiquent et permet ainsi, d'éviter ou d'atténuer les conflits sociaux tandis que la négociation collective a pour but d'obtenir un résultat concret par l'adoption, la modification ou l'abrogation d'une norme ou la solution d'un conflit collectif. Si bien qu'on peut dire qu'il peut y avoir dialogue social sans négociation collective (ce qui est le cas au Sénégal) mais pas de négociation collective sans dialogue social.

Faut-il regretter que la médiation n'ait pas été préconisée comme mode de dialogue et de négociation collective. Pourquoi ne pas envisager une instance permanente de médiation sociale au niveau professionnel ou interprofessionnel dont la composition, le rôle et le fonctionnement restent à imaginer ou fixer dans le cadre des textes régissant le Haut Conseil du Dialogue Social ?

Question importante qui pourra être abordée au cours lors de cette Conférence sociale?

ii. *Sur l'urgence de mettre en œuvre le Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD)*

S'agissant du Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD), exemple réussi d'une programmation pluriannuelle des interventions de l'OIT ; il a été formulée suivant une approche tripartite, et signé depuis 2012 entre les partenaires tripartites et l'OIT. Il n'est hélas pas mis en œuvre faute de mobilisation de ressources nécessaires alors qu'il prévoit pourtant de nombreuses actions susceptibles d'améliorer les conditions de travail, de promouvoir la protection sociale et l'emploi des jeunes.

Les discussions sur la question de l'Emploi des jeunes pourront se baser sur les recommandations du Forum sur l'emploi des jeunes organisé par le Ministère de l'Emploi (Dakar, 14-15 Mars 2014) et sur les axes du Plan d'Action Opérationnel pour l'Emploi des Jeunes élaboré avec l'appui de la CEA et qui doit faire l'objet d'un partage avec les partenaires tripartites avant son adoption officielle.

Selon le résultat du dernier classement mondial de la compétitivité publié par le *World Economic Forum* (WEF), le Sénégal avait gagné en 2013, quatre places et se retrouve au 113ème rang sur 148.

Mais selon ce rapport, il apparaît que le Sénégal « dispose d'un taux de participation de

contribution des ressources humaines à la croissance économique du fait de la faible productivité du travail.

Les causes de la faiblesse des niveaux de productivité du travail sont à rechercher dans les facteurs comme la structure de l’économie, notamment l’importance du secteur informel, l’état de santé de la population active, le niveau d’instruction, les qualifications et compétences des ressources humaines, le fonctionnement du marché du travail ou d’autres facteurs socioculturels. Or, l’acquisition d’avantages compétitifs pour une croissance économique soutenue ne peut être envisagée en l’absence d’une main-d’œuvre qualifiée, innovante et productive. La capacité d’une économie à produire des biens et services et à accroître sa productivité requiert également que soient satisfaits les besoins fondamentaux de santé, de nutrition et d’éducation des ressources humaines, et que ces dernières aient les compétences qui répondent aux besoins de l’économie.

Dans les pays en développement comme le Sénégal, des gains de productivité du travail dans le secteur agricole et la création d’emplois formels rémunérateurs, sont indispensables à la réduction de la pauvreté ».

La table ronde sur cette thématique offrira l’occasion d’un large partage avec les PTFs qui pourront s’engager à apporter leur appui pour le démarrage effectif du plan d’action y relatif qui vise le plein emploi productif, respectueux des principes de justice, d’égalité et de dignité.

Les recommandations du Forum sur l’Emploi des Jeunes et les 10 propositions du Patronat énoncés par le Président du CNP devant le Chef de l’Etat ainsi que les Axes du Plan d’Action Opérationnel pour l’Emploi des Jeunes évoqué par le Chef de l’Etat en Conseil des Ministres (30 octobre 2013) pourront servir de base substantielle de discussions et pour la Feuille de route.

iii. SUR LA TABLE RONDE 2 : L’EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE

Le défi de l’extension de la sécurité sociale aux couches vulnérables préoccupe aussi bien la communauté internationale et les pouvoirs publics et le renforcement de la protection sociale figure en bonne place dans les politiques actuelles et dans le PSE.

Le *Pacte mondial pour l’Emploi* et la Recommandation 202 de l’OIT affirment la nécessité de prendre des initiatives nationales pour la mise en œuvre de socles nationaux de protection sociale comportant les garanties minimales de sécurité sociale (dimension horizontale) et des niveaux de plus en plus élevés de protection sociale (dimension verticale). Le socle de protection sociale est donc une opportunité pour mettre en place des stratégies inclusives permettant de faire bénéficier les couches vulnérables d’une couverture sociale.

La Conférence sociale donnera aux parties prenantes l’occasion de discuter des programmes initiées par l’Etat et de partager les Termes de Références des études relatives d’une part à l’intégration des acteurs de l’économie informelle dans le dispositif de la sécurité sociale par le biais notamment d’un *Régime simplifié pour les petits contribuables* (RSPC) et d’autre part à l’instauration d’une pension minimale de vieillesse.

Faut-il rappeler que le secteur informel non agricole emploie 2 216 717 personnes, soit 48% de la population active et produit 39,8% de la production selon la dernière Enquête nationale sur le secteur informel publiée par l’ANSD en 2013.

Les stratégies envisagées doivent faire l’objet d’un dialogue national dans la mesure où l’un des objectifs principaux de la signature d’un Pacte national de Stabilité et d’Emergence économique national de stabilité sociale et d’émergence économique est de mener ensemble les réformes, si difficiles soient elles.

En dépit du plaidoyer sur la mise en œuvre d’un *Socle de Protection sociale* en faveur des groupes vulnérables, avec tous les systèmes de gratuité, le plan SESAME, la promotion des Mutuelles de santé volontaires et en 2013, l’introduction des *bourses familiales*.

Trois points caractérisent la situation actuelle au Sénégal :

- d’abord, une transposition de la situation hybride du marché du travail avec une minorité de travailleurs protégés, bénéficiant de rémunérations régulières (même s’il existe au Sénégal des *travailleurs pauvres*) et la grande majorité des travailleurs non protégés de l’économie informelle qui comptent sur les liens de solidarité personnelle, la faisabilité de l’introduction d’un système simplifié de couverture sociale pour les petits contribuables sera discutée au cours de la Table ronde ;
- ensuite, les potentialités du modèle dépendent des capacités créatrices d’emplois modernes qui sont extrêmement réduites ; le recours à l’impôt direct s’avère également problématique ; il faudrait alors recourir à l’impôt indirect à l’instar de nombreux pays.
- enfin, les éléments démographiques exacerbent les difficultés, en particulier pour les systèmes de retraites. Déjà en 2010, les plus de 60 ans représentaient

5,6 % de la population ; ce taux sera de 6,6 % en 2025 selon les projections. Puisque les systèmes de retraite sont encore uniquement basés sur le principe de la répartition, le vieillissement de la population pèse sur le rapport entre actifs et retraités et menace l’existence même des régimes gérés par l’IPRES et le Fonds National de Retraite.

Questions à discuter

Les réformes paramétriques et systémiques menées dans les années 2000 sous l’égide de la COSRISS (Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité Sociale) avec l’appui de la Banque mondiale ne méritent- elles pas d’être poursuivies, aussi bien pour la survie à court terme des régimes que pour l’introduction de régimes complémentaires par capitalisation pour relever le niveau des pensions ?

Il s’y ajoute que le Gouvernement inscrit dans ses priorités l’appui au logement pour les travailleurs. Or, la Convention n° 102 de l’OIT - que le Sénégal a ratifiée- prévoit l’aide à l’accès au logement parmi les prestations de la Branche des Prestations aux Familles. Il convient d’encourager les institutions de prévoyance sociale à prendre en charge cette priorité maintes fois exprimées par les syndicats de travailleurs au cours de la formulation de la Stratégie Nationale de Protection Sociale et considérée par les employeurs comme un facteur déterminant dans l’accroissement de la productivité des travailleurs.

- **Sur l’accès au logement**, des études ont montré qu’une grande majorité de salariés résidant à Dakar consacrent 25 à 40% de leurs salaires en charges locatives : l’Etat ne trouverait-il pas un intérêt certain à travers l’augmentation du pouvoir d’achat qu’entraînerait le transfert des dépenses en loyer sur la consommation ou l’épargne ? La Convention n° 102 de l’OIT inscrit l’aide au logement dans les prestations en nature de la branche des prestations familiales. Des « bonnes pratiques » comme celles des Institutions de Sécurité Sociale de la Tunisie et de la Gambie pourraient servir de

référence au Sénégal pour faciliter l’accès à la propriété foncière aux travailleurs.

- Pourquoi les pouvoirs publics ont enfin décidé d’investir dans l’extension de la protection sociale ?

Pendant longtemps, lorsqu’il a été question de protection sociale dans les pays à faible revenus, la question récurrente était la faiblesse des ressources publiques par rapport au coût qui serait élevé.

Un changement d’attitude a commencé à s’opérer : la protection sociale est de moins en moins présentée comme un coût contre-productif, mais la mise en place de véritables systèmes couvrant progressivement l’ensemble des couches de la population est maintenant considérée dans tous les pays du monde comme un investissement susceptible de faire baisser la pauvreté et de relancer la demande.

iv. SUR LA THEMATIQUE 4.

- ***RELANCE DE L’ENTREPRISE : VERS UNE MEILLEURE COMPREHENSION ET UN ENGAGEMENT COMMUN POUR LA COMPETITIVITE NATIONALE***
 - ***– POURQUOI FAUT-IL SIGNER UN PACTE NATIONAL DE STABILITÉ SOCIALE ET D’EMERGENCE ÉCONOMIQUE ET DEFINIR UNE FEUILLE DE ROUTE ?***
-

La question de la productivité et de la compétitivité au Sénégal : comme dans toutes les régions du monde, la stimulation de la croissance économique passe nécessairement par l’accélération de la productivité des facteurs -capital et travail- dans un climat social favorable et un environnement des entreprises sécurisé dans le domaine juridique et judiciaire. Or, le dialogue social qui constitue l’un des 4 piliers du travail décent occupe une place importante, quoique longtemps sous-estimée, dans l’émergence de politiques incitatives à l’investissement et à la création d’emplois dans une perspective de croissance inclusive.

En effet, dès lors que le Sénégal s’inscrit dans une perspective d’émergence et que se multiplient les entreprises commerciales et industrielles, que la population active – avec 52% de jeunes- augmente dans les centres urbains, il est nécessaire d’avoir des règles précises assurant, d’une part, aux employeurs, la possibilité d’organiser leurs entreprises sans contraintes excessives, et d’autre part, aux travailleurs, des conditions décentes de travail.

Le Patronat est invité, à la suite de l’Etat (Ministères des Finances et du Commerce) à faire des propositions précises pour la relance de l’entreprise, y compris celles qui sont en difficulté en vue de relancer le tissu industriel qui constitue la base la plus stable de création de valeur ajoutée nationale.

La signature d’un Pacte ne favorisera-t-elle pas de larges convergences entre les partenaires sociaux et l’Etat susceptibles de garantir un climat social apaisé et propice à la productivité, la compétitivité et la croissance ?

La question de la productivité sera au centre des discussions : il ressort du Rapport national sur la compétitivité (2011) que l’agriculture au sens large (agriculture vivrière, agriculture industrielle/d’exportation, élevage et pêche) a enregistré les plus faibles niveaux de valeur ajoutée et de productivité du travail alors qu’elle a occupé plus de la moitié de la population active.

Dans les économies très performantes, une grande partie de la croissance économique est tirée par un nombre limité de secteurs ou sous-secteurs clés. Les défis énoncés ont chacun un impact sur la performance de ces secteurs ou sous-secteurs, Il en découle les questions suivantes qui pourront être abordées au cours de la Table ronde :

- Comment créer et entretenir un environnement des affaires propice à l’émergence et au développement de secteurs et sous-secteurs porteurs de croissance économique ?
- Le Sénégal a-t-il identifié les meilleurs secteurs et sous-secteurs pour porter les objectifs de dynamique de croissance économique ?
- Comment assurer une meilleure articulation entre politiques macro-économiques et sectorielles, grappes de croissance et réformes de l’environnement des

affaires? Comment assurer une veille stratégique permanente sur la compétitivité nationale et ses déterminants ?

En somme, la table ronde devrait être l’occasion de répondre à la perspective soulevée dans le rapport: **comment aller vers une meilleure compréhension de la compétitivité nationale ?**

Il s’agira de fournir des informations pertinentes au dialogue public-privé pour faciliter l’identification des priorités, sensibiliser sur les enjeux de la compétitivité, appuyer les initiatives de développement économique et social et démontrer au reste du monde l’engagement et la détermination de notre pays à améliorer sa compétitivité.

Au rang des défis relevés dans le rapport, il faut noter les questions:

- de structure de l’économie, de profil de gouvernance, d’environnement juridique des affaires, de qualité des infrastructures ;
- d’accès au financement ;
- de volume des exportations ;
- de productivité des facteurs (capital du travail), et d’équilibre entre les compétences de la main-d’œuvre et les besoins du secteur privé.

Point de discussions :

-Comment relever ces défis pour permettre de réaliser des gains de productivité pour une croissance économique soutenue et inclusive et une réduction durable des niveaux de pauvreté ?

*Ne serait-il pas opportun de créer un **Centre national de Productivité** et intégrer des outils didactiques dans les curricula des jeunes en formation pour promouvoir la culture de la productivité ?*

- v. **SUR LA SIGNATURE D’UN PACTE NATIONAL DE STABILITÉ ET D’EMERGENCE ÉCONOMIQUE : Pourquoi faut-il signer un Pacte national de Stabilité et d’Emergence économique ?**

La compétitivité basée sur la productivité contribue à une croissance économique soutenue. Or, au Sénégal, la croissance de la productivité a stagné pendant la dernière décennie.

Selon le Rapport national sur le Compétitivité, l’un des défis à relever au Sénégal consiste à maintenir le dynamisme des services, à améliorer la productivité du secteur agricole et à renforcer les liens intersectoriels entre l’agriculture et l’industrie, notamment.

S’il est reconnu que le Sénégal dispose d’une position géographique et d’un cadre institutionnel et logistique propices à la compétitivité des exportations (absence de taxes sur les exportations, faibles coûts de transport de marchandises, marchés relativement ouverts et logistique performante), il faut regretter qu’ au cours de la décennie 2000-2009, la part de marché du pays dans le commerce mondial a été faible et fluctuante. Cette situation suggère l’existence de contraintes d’offres liées à des niveaux insuffisants de volume et de qualité des biens et services fournis par le Sénégal. Depuis 2005, les services ont été le principal moteur des exportations en enregistrant une croissance cinq fois plus rapide que les produits manufacturés.

L’efficacité dans l’utilisation des investissements, notamment en termes d’impact sur la croissance économique, dépend à la fois du volume des investissements réalisés et de leur productivité. L’investissement utilisé de manière directement productive stimule la productivité à court et moyen termes en élargissant la base de production, en modernisant les processus de production, en diminuant les besoins en intrants par unité produite, en améliorant le rapport qualité-prix et en contribuant de manière significative à la croissance économique et au transfert de technologies qui permettent aux pays de produire des biens et des services plus sophistiqués.

*En revanche, les investissements dans les routes, les salles de classe, les hôpitaux et les centres de santé, les aménagements hydro-agricoles et autres infrastructures dont le coût se reflète dans l’évolution du secteur du BTP, ont un impact sur la productivité à la fois différé et étalé dans le temps.**

*Rapport national sur la Compétitivité- Sénégal -2011

Alors donc, ne faut-il pas se poser les mêmes questions que celles qui ont poussé les partenaires tripartites en France qui ont fini par conclure un *Pacte national de Stabilité et d’Emergence économique Social pour une Industrie Compétitive ?*

- Le contexte n’est il pas semblable dans toutes les économies qui doivent faire face, dans la cohésion, aux menaces de la mondialisation ?
- Les constats ne sont-ils pas les mêmes ? Convenons-nous tous à paraphraser le plaidoyer qui a été fait en France en 2011 :

-- l’industrie tire les exportations et joue un rôle moteur, structurant, à la fois pour l’économie et pour la société. Un socle industriel solide, c’est en effet un ressort essentiel de croissance pour l’ensemble des autres secteurs d’activité, c’est également un facteur indispensable de consolidation des classes

moyennes et donc de prospérité sociale, c’est enfin un élément vital d’enracinement territorial de l’activité économique.

- L’industrie concourt à la création de très nombreux emplois dans le tertiaire, chez ses clients et fournisseurs.

- Sans industrie, pas d’innovation, pas d’exportation... et moins d’emplois.

- Seule l’industrie est en effet en mesure de fournir des solutions aux besoins émergents de la société.

Si un pays n’est pas dans la course pour fabriquer les nouveaux produits susceptibles de répondre aux enjeux de la croissance mondiale, il devra les acheter au prix fort aux pays qui ont su préserver leur industrie.

QUESTIONS A DEBATTRE : FAUT-IL SE RESIGNER AU DECLIN INDUSTRIEL OU FAIRE CONFIANCE A L'INNOVATION?

Le Sénégal ne dispose-t-il pas d'atouts pour tirer partie de la *dividende démographique* avec sa population constituée à 52% de jeunes, une main-d'œuvre de qualité - même s'il faut investir encore dans l'accroissement des compétences - ; des infrastructures modernes qui vont se consolider à la faveur de la mise en œuvre du PSE,

« La vitesse à laquelle les pays dits émergents (Chine, Inde, Brésil entre autres) montent en puissance et la rapidité à laquelle la position concurrentielle s'accroît interpellent les acteurs de tout bord sur l'urgence d'une riposte appropriée. N'attendons pas que la situation soit irréversible !

Cet effort de longue haleine, suppose de sortir d'une politique économique privilégiant la demande, la consommation et la dépense publique, pour engager une politique résolue de soutien à l'offre productive.

Certains pays, à l'instar de la Suède depuis le milieu des années 90, ont su renverser le cours des choses. »*

*UIMM- France

Point de discussions :

Sommes-nous déterminés à agir ensemble, suivant des règles claires, dans une relation de confiance mutuelle ? C'est tout le sens qu'il faudrait donner au pas décisif que nous aurons réussi à franchir avec le courage et la détermination que mérite la situation actuelle de notre pays :

ENSEMBLE, C'EST POSSIBLE !